

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 26 septembre 2017**CP2017\_09\_34  
id. 3502

*L'an deux mille dix sept, le vingt six septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES)*

*Absent(s) :*

*M. DESCAZEAUX*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**ELECTRIFICATION RURALE  
PROGRAMME DÉPARTEMENTAL 2017**

Lors de sa séance du 5 avril 2017, l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme, d'un montant de **686 021 €**, au titre du programme 2017 d'électrification rurale.

Aujourd'hui, Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente la répartition des crédits départementaux 2017 sur différents projets de renforcement de réseaux tels qu'ils ont été établis par le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne, au titre de l'année en cours.

**Ainsi, le programme départemental 2017** retenu par le syndicat départemental d'énergie (joint en annexe) s'élève à **857 526 € HT**. Il permet de procéder à des travaux de renforcement de réseaux sur tout le département. Pour ce programme dit "départemental", la dotation du conseil départemental sera de **686 021 €**.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041782, sous fonction 74.

La situation budgétaire sera la suivante :

- autorisation de programme	686 021 €
- engagement à ce jour	0 €
- engagement à la présente commission	686 021 €
- disponible	0 €

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 relative au programme d'électrification rurale,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve le programme de travaux ci-annexé établi par le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne au titre des travaux de renforcement de l'exercice 2017 (programme départemental) pour un montant de 857 526 € HT ;
- Accorde à cet effet une subvention départementale d'un montant global de 686 021 € pour des travaux de renforcement de réseaux sur tout le département ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'arrêté attributif correspondant ;

- Précise que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2041782, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC